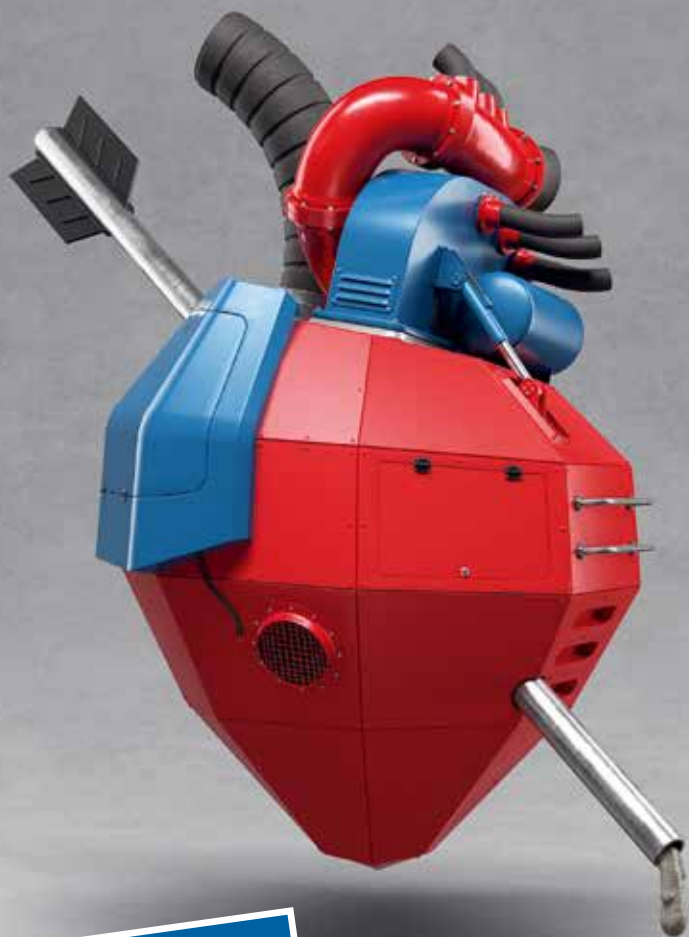


Conditions de  
performance



Notre coeur  
bat pour vous

Depuis 50 ans

**a<sup>3</sup> beton pumpen**

# Conditions de performance

Toutes nos prestations pour le transport par voie humide et sèche sont exclusivement régies par les conditions de performance générales citées ci-après. Avec la signature du contrat avec a3 Betonpumpen AG, le client accepte la validité et l'application des conditions de performance générales. Toute condition déviante doit au préalable avoir été convenue par écrit et signée par les deux parties pour prendre effet.

## 1. Commande

La fourniture des coordonnées suivantes du client est obligatoire lors de la passation du contrat : adresse du chantier, date de début de pompage, longueur/hauteur de refoulement, composant, puissance escomptée en m<sup>3</sup>/h, débit de pompage, type de béton. a3 Betonpumpen AG ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences émanant d'informations incorrectes et/ou incomplètes fournies dans le cadre de la commande ou d'erreurs de transmission.

## 2. Calendrier

Les délais stipulés seront respectés dans la mesure du possible. Ils ne s'entendent pourtant pas comme délais fixes. a3 Betonpumpen AG n'est pas automatiquement en retard de livraison en cas de dépassement de délai. a3 Betonpumpen AG décline toute responsabilité pour des dommages émanant de retards.

Toute modification des délais convenus exige un accord avec le service de planification de a3 Betonpumpen AG. Si le convoyeur (pompes hydrauliques et pneumatiques, convoyeurs télescopiques) est déjà en route vers le chantier convenu, le client est tenu de verser une

indemnité si le début de pompage doit être décalé. L'indemnité varie en fonction du taux pour le temps supplémentaire par convoyeur (pompe, convoyeur télescopique) et le personnel auxiliaire éventuellement nécessaire.

## 3. Accès et livraison

Le client répond de l'accès au point de déchargement. Des voies suffisamment stabilisées, portantes et convenables pour des poids lourds doivent permettre l'accès/le départ sans entraves et en toute sécurité. Le client répond de la fonctionnalité et de la capacité de charge du point de déchargement pour la fourniture et de la portance suffisante pour l'appui du véhicule. Une personne habilitée à cet effet doit assurer l'instruction au point de déchargement, la réception des documents de livraison et la signature du bulletin de livraison. L'installation de barrières sur les routes ou les trottoirs et d'autres règlements concernant la gestion du trafic sont à organiser à temps par le client. D'éventuelles frais supplémentaires dus à l'aménagement de voies et de points de déchargement inappropriés sont à la charge du client.

Notre prestation sera accomplie à la fin du transport du produit au site de montage.

Le client doit charger une personne qui assure la manipulation du tuyau d'extrémité de la pompe et le remplissage du béton. Le client répond également du respect de l'Ordonnance sur les travaux de construction, OTConst (le port de l'équipement de protection personnel entre autres).

Le client assure la mise à disposition gratuite du personnel auxiliaire nécessaire pour le

montage, le démontage et le nettoyage des conduits de transport à partir d'une longueur de 25 m. Avec des travaux de pompage et de tubage compliqués, a3 Betonpumpen AG aura recours à un deuxième mécanicien sous suite de frais à la charge du client.

#### **4. Force majeure**

Dans la mesure ou la fourniture de la prestation par a3 Betonpumpen AG serait temporairement ou complètement impossible ou fortement entravée par des événements de force majeure ou d'autres circonstances non imputables à a3 Betonpumpen AG, le délai de livraison convenu sera reporté pour la durée de l'empêchement de la prestation. Cette disposition s'applique également à tout délai ou bien tout délai supplémentaire fixé par le client pour la fourniture de la prestation. Sont considérés comme des cas de force majeure notamment les événements suivants : blocages, interdictions d'importation et d'exportation, entraves au transport, mesures administratives, pannes, entraves à la circulation, retards dans la livraison de matières premières, grèves etc. Il est d'importance négligeable qu'un cas de force majeure se présente chez nous ou chez nos sous-traitants ou bien nos auxiliaires d'exécution. a3 Betonpumpen AG décline toute responsabilité pour de tels événements.

#### **5. Clause de non-responsabilité**

a3 Betonpumpen AG ainsi que le personnel auxiliaire déclinent toute responsabilité pour des dommages qui peuvent survenir dans le cadre de l'alimentation du produit transporté : coffrage inapproprié/insuffisant, aménagement inapproprié/insuffisant du chantier, sol insuffisant et autres défauts du chantier. a3 Beton-

pumpen AG décline tout en particulier la responsabilité pour des dommages à l'ouvrage qui peuvent émaner à cause de défauts techniques - panne mécanique, obstruction du conduit, introduction de lubrifiants dans le coffrage etc.

a3 Betonpumpen AG ne peut pas être tenue responsable de dommages dus à des interruptions de fonctionnement de la pompe.

#### **6. Approvisionnement en matériel (béton, gravier, substrats etc.)**

Fourniture du matériel à transporter (béton, gravier, substrats etc.) sur le chantier: au cas où a3 Betonpumpen AG en serait chargée, la société décline toute responsabilité pour la qualité du matériel.

a3 Betonpumpen AG exclut toute garantie pour le matériel livré. a3 Betonpumpen AG cède tous les droits de garantie auxquels la société pourra éventuellement avoir droit envers ses fournisseurs et/ou usines qui fabriquent le matériel au client. Seule l'usine de production répond de la qualité du matériel. La garantie est également exclue lorsque le service de planification de a3 Betonpumpen AG commande le béton pour le compte du client. Le visa du mécanicien de la pompe sur le bulletin de livraison confirme uniquement la réception du béton.

#### **7. Garantie**

Toute garantie est exclue dans la mesure admise par la loi.

#### **8. Respect de directives légales et/ou administratives**

Le client répond du respect des directives

# Allgemeine Mietbedingungen

administratives et légales actuelles (directives de la SUVA et de la CFST) et de la prise et du respect des mesures de sécurité respectives pour la prévention d'accidents sur les chantiers.

## 9. Réclamations

Lors de la fourniture du matériel, le client doit comparer les informations du bulletin de livraison avec celles de sa commande pour vérifier la conformité et contrôler la présence de vices manifestes. Toute réclamation doit immédiatement être signalée par écrit au fournisseur et/ou aux producteurs de matériel respectifs. Les vices qui n'ont pas pu être détectés lors de la fourniture doivent être signalés par écrit au fournisseur et/ou aux producteurs de matériel dès leur constatation.

## 10. Conditions de paiement

Les conditions de paiement mentionnées sur la facture feront dans tous les cas foi à partir de la date de facture. La compensation avec des contre-prétentions est exclue. Les réclamations n'autorisent nullement à retenir des paiements échus pour d'autres livraisons et/ou prestations. Des bulletins de livraison non signés n'exonèrent pas le client de son obligation de paiement. D'éventuelles réclamations concernant la facturation sont à signaler dans les huit jours à compter de l'expédition de la facture. Au cas où nous obtiendrions connaissance de circonstances qui risquent de porter atteinte à nos droits au paiement envers le client à un moment ultérieur, nous avons le droit de subordonner d'autres livraisons à la condition que le client fournisse des garanties ou des avances. Nous pouvons dans un tel cas fixer un délai supplémentaire raisonnable au client. Passé ce délai sans paiement, nous pouvons résilier toutes les commandes encore ouvertes. Les

fournitures et prestations apportées sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée et des interruptions de la fourniture. La facturation partielle reste expressément réservée. Les produits et prestations mentionnés dans la liste des prix sont fournis selon la disponibilité. Le service de planification de a3 Betonpumpen AG vous informe volontiers sur la disponibilité des produits. En cas de conditions de paiement prévoyant des droits à l'escompte, le délai d'escompte court à compter de la date imprimée sur la facture. Les réclamations concernant la facture n'interrompent pas le délai d'escompte original. Le taux de l'intérêt moratoire est de 7 %. L'intérêt moratoire est dû sans mise en demeure expresse. Les prix mentionnés s'entendent hors TVA.

## 11. Validité des offres et des listes des prix.

Les prix de base de la liste des prix imprimée actuelle font foi. Les offres pour des fournitures et prestations ont une durée de validité de trois mois à compter de la date de l'offre, sauf stipulations particulières. La validité des prix mentionnés dans les offres reste limitée à la durée de validité de la liste des prix servant de base. La présente édition remplace toutes les listes des prix précédentes. Les prix de la liste des prix actuelle peuvent être adaptés à tout moment.

## 12. Urgences en cas d'incendie

Les pompes à flèche géante peuvent être confisquées pour les pompiers en cas d'urgence. Dans un tel cas, le client ne peut faire valoir aucune demande de réparation. a3 Betonpumpen AG fera de son mieux pour fournir une machine de remplacement dans un délai raisonnable.

### **13. SIA 118**

Dans la mesure où a3 Betonpumpen AG fournit des prestations de service, la norme SIA est applicable à condition que les parties n'aient pas convenu de dispositions déviantes.

**14. Lieu de juridiction Les tribunaux ordinaires** au siège de la société sont compétents pour tous les litiges émanant de livraison de matériel et de prestations de a3 Betonpumpen AG.

Édition 01-2015

## Pompes à béton & technique de convoyage pneumatique

Contact  
info@a3betonpumpen.ch  
044 762 44 00

**D'un seul coup d'œil**  
**Nos 5 sites**

### Weil am Rhein

Niederried 5  
79576 Weil am Rhein  
Deutschland

### Affoltern am Albis

Alte Obfelderstrasse 55  
8910 Affoltern am Albis

### Basel

Langenhagstrasse 40  
4127 Birsfelden



### Niederbipp

Fenchackerweg 6  
4704 Niederbipp

### Amsteg

Butzen 6  
6474 Amsteg